AR PREFECTURE
043-214301602-20170922-3_09_2017-DE
Reçu le 13/10/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

Riotord

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RIOTORD
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2017
N° 3_09_2017

Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 15 - Présents : 11 - Votants : 13 - Absents : 4 – Exclus : 0

Date de la convocation : 15 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt-deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de RIOTORD sous la présidence de M. Guy PEYRARD, Maire

Etaient présents : MM Bernon, Cluzel, Massardier, Poncet, Vial
Mmes, Bernon, Revenu, Soutrenon, Teyssier, Vallet
Absents excusés : Mme Beaulaigue, M. Pollet
Absents : Mme Lombard et M. Gibernon
Procurations : Mme Beaulaigue à Mme Soutrenon et M. Pollet à Mme Vallet

M. Poncet Jean-Paul a été nommé secrétaire

Objet : approbation de la modification simplifiée n°5 PLU

Vu les articles L.153-45 à L.153-48 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du 17 juillet 2009 ayant approuvé le plan local d'urbanisme ;

Vu la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°5 du plan local d'urbanisme;

Vu la délibération du conseil municipal n°5_3_06_2017 du 30 juin 2017 précisant les modalités de la mise à disposition du public ;

Vu le registre et les observations recueillies lors de la mise à disposition du public qui s'est déroulée du 1er août 2017 au 1er septembre 2017 ;

AR PREFECTURE
043-214301682-20170922-3_09_2017-DE
Reçu le 13/10/2017

Considérant que la modification simplifiée n° 5 du PLU, telle qu'elle est présentée au Conseil municipal tiendra compte des remarques formulées par la chambre d'agriculture de la Haute-Loire et du Département de la Haute-Loire qui seront annexées au dossier, est prête à être approuvée,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'approuver la modification simplifiée n°5 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente,

- dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une insertion dans un journal,

- dit que le plan local d'urbanisme approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture,

- la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception par le préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.

Fait et délibéré à Riotord, le 22 septembre 2017

Le Maire

MAIRIE DE RIOTORD (Haute-Loire)

G. PEYRARD

AR PREFECTURE
043-214301032-20170922-3_09_2017-DE
Reçu le 12/10/2017

Haute-Loire le DÉPARTEMENT

Monsieur Guy PEYRARD
Maire de Riotord
Mairie
1 Place des Combattants
43220 RIOTORD

Le Puy-en-Velay, le 25 SEP. 2017

Direction des Services Techniques

Service Administration

Tél : 04 71 07 42 37
Fax : 04 71 07 42 34
Courriel : dany.jouffroy@hauteloire.fr

Affaire suivie par : Dany JOUFFROY

Objet : Modification simplifiée du PLU de la commune de RIOTORD

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 27 juin 2017, vous avez bien voulu me notifier, pour avis, le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Cette modification simplifiée concerne le repérage des fermes isolées situées en Zone A et pouvant changer de destination.

Ma seule remarque porte sur la sécurisation des accès sur les Routes Départementales de votre commune. Ils devront impérativement respecter une bonne visibilité. Ce point sera vérifié lors de l'instruction des permis de construire.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président,
Le Directeur Adjoint des Services Techniques

Thierry HAUTIER

AR PREFECTURE
043-214301632-20170922-3_09_2017-DE
Reçu le 13/10/2017

Le Puy-en-Velay, le 4 juillet 2017

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-LOIRE

Service Développement
et Animation locale

Hôtel Interconsulaire
16 Bd Bertrand
BP 20343
43012 LE PUY EN VELAY Cedex
Tél : 04 71 07 21 35
Fax : 04 71 09 03 42
www.haute-loire.chambagri.fr

Monsieur le Maire
MAIRIE
1 Place des Combattants
43220 RIOTORD

Objet : Modification simplifiée n°5 du PLU de la commune de Riotord.

Monsieur le Maire,

La modification simplifiée porte sur des changements de destination de bâtiments agricoles. Hors, à notre connaissance, certains d'entre eux sont toujours à vocation agricole, d'autres dans le périmètre de protection de bâtiments agricoles.

Nos avis concernant les changements de destination de ces bâtiments figurent dans le tableau joint.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Le Président,

Laurent DUPLOMB

P.J. : avis de la Chambre d'Agriculture

AR PREFECTURE
043-214301632-20170922-3_09_2017-DE
Reçu le 13/10/2017

Avis de la Chambre d'Agriculture de Haute-Loire

Révision simplifiée n°5 concernant des changements de destination

N°	Section	N° parcelle	Avis
13	AV	25	Avis favorable
14	AT	64	Avis favorable
15	AT	65	Avis favorable
16	AT	34	Avis favorable
17	AR	43	Avis favorable
18	BV	75	Avis favorable
19	BV	73	Avis favorable
20	BV	239	Avis favorable
21	AX	97	Avis favorable
22	AX	95	Avis favorable
23	AY	131	Avis favorable
24	AY	132	Avis favorable
25	AY	140	Avis favorable
26	AW	42	Avis favorable
27	AW	180	Avis favorable
28	AC	62	Avis favorable
29	CN	45	Avis favorable
30	CN	129	Avis favorable
31	CN	130	Avis favorable
32	CI	81	Avis favorable
33	CI	9	Avis favorable
34	AI	42	Avis favorable à condition que l'activité agricole est cessée
35	AK	11	Avis favorable
36	AK	12	Avis favorable
37	AH	76	Avis favorable
38	AB	147	Avis favorable
39	AB	3	Avis favorable
40	AB	5	Avis favorable
41	AL	92	Avis favorable
42	AK	39	Avis favorable
43	AM	69	Avis favorable
44	AN	130	Avis favorable
45	AN	132	Avis favorable à condition que l'activité agricole est cessée
46	AK	149	Avis favorable
47	AE	102	Avis favorable

AR PREFECTURE
043-214301632-20170922-3_09_2017-AU
Reçu le 06/11/2017

48	AE	125	Avis favorable
49	AM	37	Avis favorable à condition que l'activité agricole est cessée
50	AM	39	Avis favorable à condition que l'activité agricole est cessée
51	AM	45	Avis favorable
52	AN	77	Avis favorable
53	CI	114	Avis favorable
54	CH	108	Avis favorable
55	CH	100	Avis favorable
56	CH	101	Avis favorable
57	BY	24	Avis favorable
58	CD	112	Avis favorable
59	CD	110	Avis favorable
60	CE	200	Avis favorable
61	CE	17	Avis favorable
62	CE	221	Maison dans le périmètre de protection de bâtiment agricole, avis favorable si cela n'entrave pas l'activité agricole
63	CE	222	Maison dans le périmètre de protection de bâtiment agricole, avis favorable si cela n'entrave pas l'activité agricole
64	CE	223	Il faut que l'activité agricole est cessée et en plus la maison se situe dans le périmètre de protection de bâtiment agricole, avis favorable si cela n'entrave pas l'activité agricole
65	CE	153	Avis favorable à condition que l'activité agricole est cessée
66	CE	161	Avis favorable à condition que l'activité agricole est cessée
67	CE	84	Avis favorable
68	CE	85	Avis favorable
69	CE	93	Avis favorable
70	BT	102	Maison dans le périmètre de protection de bâtiment agricole, avis favorable si cela n'entrave pas l'activité agricole
71	BR	116	Avis favorable
72	BS	55	Avis favorable
73	AD	55	Avis favorable
74	BD	39	Avis favorable à condition que l'activité agricole est cessée

Pour extrait conforme
Fait à Le Puy en Velay, le 4 juillet 2017

Le Président

Laurent DUPLOMB

AR PREFECTURE
043-214301632-20170922-3_09_2017-DE
Reçu le 13/10/2017

Riotord

RAPPORT DE PRESENTATION

La commune de Riotord a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée n°5 selon l'article L 153-45 de son Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17 juillet 2009, modifié le 22 juillet 2011 et révisé et modifié par délibération en date du 21 décembre 2012 et du 29 avril 2016.

Objet de la modification simplifiée n°5

Elle porte sur le repérage sur les plans des fermes isolées situées en zone A pouvant changer de destination. L'article L 151-11 du code de l'urbanisme précise que le règlement peut désigner les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis à l'avis de commission départementale de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers au moment de l'instruction du permis de construire.

Argumentaire

La commune de Riotord souhaite faire ce repérage car plusieurs anciennes fermes avaient été oubliées lors de l'élaboration du PLU et certaines ne sont plus en activités actuellement donc doivent être repérées pour pouvoir changer de destination.

Les modifications législatives apportées récemment ne font plus référence à l'intérêt patrimonial et architectural de ces constructions repérées.

En conséquence le paragraphe n°3 de l'article A2 du règlement page n°56 ainsi rédigé :

- Les changements de destination ou la reconstruction des bâtiments repérés au plan, dès lors qu'ils ne sont plus liés au fonctionnement d'une exploitation agricole et qu'ils présentent un intérêt architectural ou patrimonial dans le respect des dispositions de l'article L 123-3-1 du Code de l'Urbanisme.

Deviendra :

- Les changements de destination ou la reconstruction des bâtiments repérés au plan, dès lors qu'ils ne sont plus liés au fonctionnement d'une exploitation agricole.

MAIRIE DE RIOTORD
1 PLACE DES COMBATTANTS
43220 RIOTORD
☎04.71.75.38.85 – FAX 04.71.75.30.49 E-MAIL: secretariat@commune-riotord.fr

AR PREFECTURE
043-214301632-20170922-3_09_2017-DE
Reçu le 13/10/2017

COMMUNE DE RIOTORD

REGISTRE POUR RECUEILLIR OBSERVATIONS SUITE A LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°5

AR PREFECTURE
045-214501682-20170922-3_09_2017-DE
Reçu le 13/10/2017

Ce registre comportant 10 feuillets non mobiles cotés et paraphés par le Maire est destiné à recevoir les observations du public à compter 1er août 2017 jusqu'au 1er septembre 2017

Riotord, le 1er août 2017

le Maire
G. Peyrard

MAIRIE DE RIOTORD (Haute-Loire)

AR PREFECTURE

043-214301632-20170922-3_09_2017-DE

Reçu le 13/10/2017

MAIRIE DE RIOTORD (Haute-Loire)

1

AR PREFECTURE
043-214301402-20170922-3_09_2017-DE
Reçu le 13/10/2017

MAIRIE DE RIOTORD (Haute-Loire)

Je soussigné Guy Peyrard, Maire de la commune de Riotord, déclare avoir mis à disposition du public, le registre pour recueillir les observations suite au projet de modification simplifiée n°5 pendant un mois soit du 1er août 2017 au 1er septembre 2017 et qu'aucune observation n'a été consignée au registre.

Riotord, le 1er septembre 2017

Le Maire
G. Peyrard

MAIRIE DE RIOTORD (Haute-Loire)